

2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE : Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux besoins des Parisien.n.es étranger.es en matière d'apprentissage du français, la Ville de Paris a initié, en 2016, sous l'égide du Service Égalité, Intégration, Inclusion de la DDCT avec l'appui de la DASCO, de la DAE et de la DSOL, le projet *Réseau EIF-FEL* mis en place avec trois associations partenaires, le Centre Alpha Choisy, le CEFIL et Paroles Voyageuses ainsi que les Cours d'Adultes de Paris de la DASCO.

Depuis 2016, Réseau *EIF-FEL*, s'est déployé dans les 13^e, 14^e, 18^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. L'extension du dispositif aux 10^e et 11^e arrondissements et le renforcement des moyens humains du projet ont permis de renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs mobilisés autour des personnes avec des besoins en français. Quelque 5500 personnes ont pu bénéficier d'évaluations assurées dans les pôles de permanences linguistiques EIF-FEL et être ainsi orientées vers des parcours de formation adaptés à leurs profils et leurs projets. Plus de 900 professionnels, formateurs comme prescripteurs, ont suivi des formations centrées sur les enjeux d'évaluation et de construction de parcours de formation en français ; 65 structures dont deux têtes de réseau ont adhéré à la Charte EIF-FEL. La synergie ainsi mise en œuvre permet d'optimiser l'offre en français déployée sur le territoire parisien qu'elle soit soutenue par la Ville de Paris, par l'État ou par la Région Ile-de-France. L'action a bénéficié de financements de la Ville de Paris, de l'État (DGLFLF et DDCS 75/DRIEETS), de l'OPCA Uniformation, de Pôle Emploi et du Fonds européen FAMI (Fonds Asile Migration Intégration).

Afin de renforcer la dynamique enclenchée et d'étendre l'action de Réseau EIF-FEL sur un plus large périmètre parisien, la Ville de Paris, après accord du Conseil de Paris en novembre 2021, a présenté une nouvelle demande de subvention au FAMI en juin 2022. À la suite de l'envoi du dossier de candidature dans le cadre de l'AAP n°01-2022-FAMI du Fonds « Asile Migration Intégration » et d'une période d'instruction, le projet Réseau EIF-FEL 3 a été sélectionné par le Service du pilotage et des systèmes d'information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022, lors d'un comité de programmation du FAMI 2021-2027. Une convention a donc été transmise par la DGEF pour encadrer le versement de la subvention FAMI pour ce projet. Elle doit être signée par la Maire de Paris dans un premier temps et par la DGEF dans un second temps.

Pour lancer le projet, des conventions de partenariat, qui encadrent les subventions versées à chacune des associations dans le cadre du projet *Réseau EIF-FEL 3* (pour la période 2022-2024), ont été signées à la suite du Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022 et transmises à la

DGEF en août 2022 dans le cadre de la candidature à l'AAP FAMI. La phase d'instruction qui a eu lieu en novembre 2022 a permis d'ajuster le plan de financement et la grille des indicateurs qui avaient été amenés à évoluer entre la candidature et l'instruction. Le coût total du projet ainsi que les indicateurs ont été revus à la baisse. Des avenants aux conventions de partenariat avec les associations doivent donc être signés pour intégrer ces évolutions.

Le montant prévisionnel global du projet s'élève à 2 267 810,71 € dont 75% du FAMI ; 6,26% de la collectivité parisienne (DAE : 60 000 €, DDCT : 43 000 €, DSOL : 39 000 €) et 18,74 % de cofinancements extérieurs (DRIEETS, Pôle emploi).

Le cofinancement du FAMI se répartit de la façon suivante :

- 525 495 € en 2022,
- 579 014 € en 2023,
- 596 301 € en 2024.

Les subventions des trois associations partenaires pour l'année 2023, représentent un montant total de 274 638 €. Elles se répartissent de la façon suivante : 111 248 € pour le CEFIL, 70 078 € pour le Centre Alpha Choisy, 93 312 € pour Paroles Voyageuses.

Il vous est proposé de m'autoriser à signer la convention de subvention entre la Ville de Paris et la DGEF pour le versement des subventions FAMI (recettes) dans le cadre du projet Réseau EIF-FEL 3, ainsi que les avenants aux conventions de partenariat avec les trois associations partenaires de ce projet : Centre Alpha Choisy, CEFIL et Paroles Voyageuses pour verser les subventions aux trois associations pour le projet en 2023.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris